



Communiqué de presse

3 janvier 2006

Déclaration de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) en faveur de la libre circulation des connaissances et du développement des archives ouvertes - *Open Access*.

Les écoles de la CGE soutiennent la libre circulation des connaissances, confirment leur implication dans le mouvement de l'Open Access pour promouvoir le développement d'archives ouvertes des publications de la recherche et la CGE soutient la démarche engagée par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) sur cette question. Cette décision a été prise par le bureau de la CGE, le 13 décembre 2005, suite à plusieurs séances de travail.

Les écoles de la CGE sont des acteurs déterminants de la recherche française avec 35 % des thèses soutenues en sciences et, depuis plusieurs années, elles s'engagent dans le transfert de leurs travaux et la libre circulation des connaissances. **La base THESA identifie 2000 thèses en cours de préparation** dans les pôles d'excellence des écoles d'ingénieurs et de management (<http://thesa.inist.fr/Accueil.htm>). De nombreuses écoles ont développé des archives institutionnelles ouvertes ou envisagent de le faire (AGRO Montpellier, Ecole Centrale Lyon, Ecole des Mines de Paris, Ecole Polytechnique, INSA Lyon, réseau des Ecoles de ParisTech, ...).

Les écoles de la CGE sont engagées activement dans les réseaux nationaux (SUDOC, COUPERIN), qui visent la promotion et le développement de la documentation pour accompagner la recherche et la pédagogie. Elles sont solidaires, avec les universités et les organismes de recherche, pour négocier des accords avec les éditeurs de documentation numérique. En opposition avec les visées hégémoniques de certains éditeurs monopolistiques, la CGE souhaite qu'un équilibre juste et équitable permette au monde de l'édition scientifique de tenir son rôle et d'effectuer les mutations nécessaires vers la documentation numérique, sans risquer d'obérer gravement les finances publiques par des prétentions économiques irréalistes.

Les écoles de la CGE confirment que leur engagement actuel dans le mouvement de *l'Open Access* doit être poursuivi et qu'il constitue une solution alternative pour assurer **la pérennité et la visibilité des publications de la recherche, pour en garantir le partage et le transfert aux générations futures et contribuer ainsi à faire progresser la connaissance scientifique.**

En vertu de quoi, les écoles de la CGE, au côté de la CPU et des organismes de recherche (CEMAGREF, CNRS, INRA, INRIA, INSERM, IRD), souhaitent se doter de moyens d'identification, de diffusion, de valorisation, de promotion et de suivi de la production scientifique de leurs chercheurs et enseignants chercheurs, au sein des unités de recherche, des laboratoires et, le cas échéant, des équipes qui leurs sont rattachées. La CGE a l'attention de signer le protocole d'accord qui doit définir les modalités d'une démarche nationale coordonnée de l'archivage ouvert, notamment par le développement en commun et le co-pilotage d'une plate-forme partagée pour le dépôt des pré- et post-publications de la recherche.

Contacts : Alain STORCK (Président de la Commission Recherche - tél : 04.72.43.81.14
- mél : Alain.Storck@insa-lyon.fr)

Brigitte POREE, Communication CGE (Tél : 01.46.34.77.63 - mél : brigitte.poree@ensmp.fr)

Karima CHELBI, Agence Noir sur Blanc (Tél : 01 41 43 72 74 - mél : kchelbi@noirsurblanc.com)